

dans des Ports, Villes & Places, doivent pareillement se rendre à leurs Postes, & y attendre d'autres ordres, qui, vraisemblablement, leur seront envoyés conformément aux arrangemens que prendront les différentes Cours de l'Europe dans la conjoncture des affaires présentes.

II. L. H. P. ont disposé du Régiment qu'avoit ci-devant le Roi de Prusse étant Prince Royal, en faveur du Prince Auguste de Holstein-Eutin qui avoit la nomination de S. M. Prussienne pour ce Régiment, affecté depuis son établissement à l'ainé de la Maison de Brandebourg: Elles ont aussi disposé de toutes les autres Charges Militaires & Civiles vacantes, & doivent bientôt procéder à la nomination des Généraux; ce qui est un article qui paroît devenir des plus nécessaire à présent.

III. On voit la Lettre que la Reine d'Hongrie & de Bohême, & une autre que le Grand Duc de Toscane son Epoux, ont écrites aux Etats Généraux pour leur notifier le triste événement de la mort de l'Empereur; mais on ne voit pas encore la réponse que L. H. P. ont faites à ces Lettres, & remises à leurs Ministres. Cependant l'on remarque que les esprits sont favorablement disposés dans cette République pour le Sérénissime Grand Duc. On croit prévoir que l'Angleterre ne lui sera pas non plus contraire dans la prochaine élection d'un Roi des Romains, & que la plupart des autres Grandes Puissances de l'Europe souhaitent également qu'elle se fasse en faveur d'un Prince si magnanime. Reste à remarquer si les Cours Electorales de l'Empire seront toutes dans la même disposition. On se flatte au surplus que